



Communiqué de Presse

Réunion Ministère du travail/Organisations syndicales et patronales Branche des sociétés d'assurance (France ASSUREURS)

La FSPBA-CGT dénonce le manque d'impulsion de la branche sur les rémunérations minimales annuelles ainsi que sur l'orientation des débats basés uniquement sur les classifications

Notre organisation exprime sa profonde déception suite à la réunion du 25 octobre 2024 à l'initiative de Madame Astrid PANOSYAN-BOUVET, Ministre du Travail et de l'Emploi.

Nous pensions pouvoir aborder la question des rémunérations minimales annuelles pour des avancées concrètes, il n'en n'a rien été, la ministre ne souhaitant aborder que les classifications dans la branche assurance.

Salaires et RMA : une urgence sociale

Il n'empêche, nous avons rappelé que la question des Rémunérations Minimales Annuelles (RMA) est cruciale. Les RMA flirtent régulièrement avec le SMIC, ce qui est inacceptable pour une branche générant 250 milliards d'euros de chiffre d'affaires (+6% en 2023).

La CGT exige que les négociations des RMA se tiennent en début d'année, conformément à la Convention Collective Nationale (CCN), et non après les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) dans les entreprises. Sur le plan national, nous revendiquons la restauration de l'échelle mobile des salaires, indexant les salaires sur les prix.

Égalité professionnelle : des progrès trop lents

Le secteur de l'assurance est fortement impacté par les écarts de salaires et l'existence d'un plafond de verre. La CGT déplore la lenteur des avancées en matière d'égalité professionnelle et revendique l'égalité réelle en matière d'évolution professionnelle et salariale.

Classifications : une mise à jour nécessaire

La dernière révision des classifications date de 1992. La CGT demande la mise en place d'une commission de classification au niveau de la branche, cette dernière devant fixer le socle commun à toutes les entreprises. Cela pour garantir notamment, une reconnaissance adéquate des qualifications, tant pour les alternants que pour les salariés stagnants (plafond de verre) dans leur classification malgré l'acquisition de nouvelles compétences.

Santé au travail : des conditions à améliorer

La CGT souligne l'importance de la santé au travail et s'oppose à la mention du coût de l'absentéisme sans prendre en compte les conditions de travail. La disparition des CHSCT est également déplorée. A cet égard, la CGT appelle à des mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail et rappelle aux employeurs leur obligation de santé et sécurité, notamment vis-à-vis des commerciaux soumis à des risques accrus.

Conclusion

La CGT dénonce le cadre fixé par les employeurs de la branche assurance pour la révision de la CCN : révision à droits constants et coûts constants. Pour la CGT cette révision se doit d'être porteuse de droits nouveaux et de progrès social.

La CGT reste déterminée à défendre les droits des salariés et appelle la branche assurance à des actions concrètes et rapides pour répondre aux enjeux salariaux, de classification et de santé au travail. La CGT continuera de se battre pour une véritable reconnaissance des qualifications et une amélioration des conditions de travail.



Montreuil, le 05 novembre 2024

Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance

Case 537 ● 263 Rue de Paris 93515 - Montreuil Cedex

Tél : 01 55 82 77 87 ● Email : fspba@cgt.fr ● www.fspba.cgt.fr